



HAL
open science

Rêves et réalités dans les parrainages d'enfants étrangers au XXe siècle

Yves Denéchère

► **To cite this version:**

Yves Denéchère. Rêves et réalités dans les parrainages d'enfants étrangers au XXe siècle. L'enfant entre rêve et réalité(s), Sep 2015, Angers, France. p. 139-152. <hal-01305226>

HAL Id: hal-01305226

<https://hal.science/hal-01305226v1>

Submitted on 26 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Yves Denéchère est professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers et directeur-adjoint de l'UMR CERHIO. Il coordonne le programme de recherche pluridisciplinaire EnJeu[x] « Enfance et Jeunesse ». Ses travaux croisent les champs des relations internationales, de l'enfance, de l'humanitaire, du genre, notamment dans l'espace de la cause des enfants au XX^e siècle. Il a publié notamment : *Des enfants venus de loin. Histoire de l'adoption internationale en France* (Armand Colin, 2011) et dirigé avec D. Niget : *Droits des enfants au XX^e siècle. Pour une histoire transnationale* (PUR, 2015). Ses recherches actuelles portent sur le Centre International de l'Enfance (1949-1997), l'enfance et la jeunesse dans l'Algérie en guerre (1954-1962), les parrainages humanitaires d'enfants.

Rêves et réalités dans les parrainages d'enfants étrangers au XX^e siècle

Dans le prolongement de travaux sur la place et le rôle des enfants dans les relations internationales, et notamment sur l'histoire de l'adoption internationale, je me suis intéressé à un phénomène transnational qui n'implique pas le déplacement d'enfants mais des relations suivies d'aide et de soutien à distance¹. Cette forme d'action humanitaire est connue, notamment à travers les campagnes publicitaires de grandes organisations ou à l'engagement de telle ou telle vedette médiatique, mais en voici deux définitions.

Tout d'abord celle d'un fondateur d'une organisation de parrainage : « one sponsor donates one amount to help one child » (J. Calvitt Clarke). Plus précisément, le parrainage d'enfants étrangers - appelé aussi parrainage international ou transnational - peut être défini comme : « une aide, essentiellement matérielle, apportée pour un temps donné, par une ou des personnes disposant de moyens financiers suffisants à un enfant (et parfois à sa famille ou à sa communauté) vivant dans un autre pays touché par la guerre, la misère, une calamité, un retard de développement »

Il ne sera question ici ni de parrainage spirituel, ni de parrainage de proximité qui est une forme d'aide à la parentalité - dont les contours sont flous lorsqu'on évoque une « adoption affective » militante². Cette contribution évoque les relations interpersonnelles - plus ou moins directes - entre des personnes de sociétés très différentes qu'implique le parrainage transnational. En effet, les personnes qui s'engagent dans un ou des parrainages imaginent, rêvent des relations avec les références culturelles et les attentes personnelles qui sont les leurs. Comment envisagent-elles la relation qu'elles vont nouer avec cet enfant ? Comment vivent-elles l'irruption de la réalité du parrainage dans leur rêve initial ?

C'est en tant qu'historien et avec la méthode critique d'exploitation d'archives et de sources orales que j'aborde cette question qui a bien évidemment des dimensions psychologiques qui me sont plus éloignées. En effet, l'histoire peut apporter des éléments de réponse aux questions posées. Après un panorama général couvrant tout le XX^e siècle, nous évoquerons les profils et les motivations des parrains et donc la notion d'engagement individuel. Enfin, nous pourrions nous interroger sur les représentations idéalisées que les parrains se font des relations avec leurs filleuls. Très vite, ils sont souvent confrontés à une réalité bien différente.

I - Une forme de mobilisation individualisée

1 Pour plus de détails et de références voir : Yves Denéchère, « Les parrainages d'enfants étrangers au 20^e siècle. Une histoire de relations interpersonnelles transnationales », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°126, avril-juin 2015, pp.147-161.

2 Définition d'après la « Charte du parrainage d'enfants » élaborée en 2005 par le Comité national du parrainage. Catherine Enjolet, *Parrainer les enfants d'à côté*, Paris, Rue de l'Echiquier, 2010 ; *Plaidoyer pour l'adoption affective*, Paris, Pocket, 2011.

Il n'existe pas dans les littératures francophone et anglophone d'ouvrages consacrés spécifiquement au parrainage transnational. Les premiers éléments de connaissance historique présentés ci-dessous sont essentiellement issus de premières exploitations des sources.

Après la Grande Guerre, prenant conscience de la promesse d'avenir et de paix incarnée par les enfants, un mouvement pour la reconnaissance des droits de l'enfant se développe ; l'éducation nouvelle connaît de multiples expérimentations. Le désir partagé de protéger les enfants offrait un point d'entrée consensuel vers l'objectif du maintien de la paix. L'Union Internationale de Secours aux Enfants (UISE), créée en 1920 en prolongement du Save the Children Fund britannique d'Eglantyne Jebb, est la première organisation à lancer le parrainage. Au printemps 1921, son trésorier, Andrew Mac Kenzie, inventa « l'adoption » d'enfants – terme impropre – par le biais de « photocartes »³. Sur chaque carte figurent les coordonnées d'un enfant et sa photographie, ainsi qu'un prix d'achat qui vaut engagement à verser une certaine somme d'argent pour venir en aide à l'enfant nommément indiqué. Les premiers parrainés par l'UISE furent des enfants victimes de la misère d'après-guerre : enfants autrichiens (de Vienne surtout), puis hongrois (Budapest), puis d'Allemagne, de Russie, avec déjà une certaine médiatisation grâce à l'engagement de grandes personnalités...⁴

Des pacifistes, notamment des femmes, s'emparèrent du secours aux enfants comme un mode d'action efficace. L'occupation de la Ruhr par l'armée française en 1923-1924 donna lieu à une « action fraternelle » organisée par la section française de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL). Avec l'aide de la Société Chrétienne des Amis (Quakers) et des associations de défense des droits de l'homme, des femmes françaises organisèrent des parrainages afin « que les enfants et les femmes de la Ruhr sachent que des femmes françaises connaissent leur détresse et veulent les aider ». La campagne s'appuyait sur le slogan « Adopter un enfant », mais il s'agissait bien de parrainages : « avec un franc par jour, 30 francs par mois, vous l'empêcherez de mourir de faim »⁵.

Les guerres des années 1930 ont été propices aux mobilisations pour la cause des enfants. En 1937, le journaliste britannique John Langdon-Davies, qui couvrait la Guerre civile d'Espagne, fut à l'origine de la création de Foster Parents Plan for Children in Spain qui accueillit dans ses centres (à Biarritz notamment) des enfants espagnols déplacés. Grâce aux soutiens d'Eleanor Roosevelt et d'Anna Freud, pendant la Seconde Guerre mondiale, l'organisation basée à Londres étendit son action, devint Foster Parents Plan for War Children et vint en aide à des dizaines de milliers d'enfants européens. En 1938, le pasteur protestant américain Clarke créa le China's Children Fund, afin de parrainer des enfants orphelins victimes de l'agression japonaise. En 1951, l'organisation devint Christian Children's Fund et parraina des enfants au Liban, en Syrie et en Palestine⁶.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale le correspondant de guerre et pasteur protestant américain Robert Pierce fonda une association qui, après la guerre de Corée, s'engagea dans le parrainage d'enfants abandonnés. C'est l'origine de World Vision International qui prendra une

3 L'adoption des mineurs au sens de la création d'un lien de filiation juridique avec un adulte n'est instituée que dans les années 1920 en Europe : 1923 en France notamment. Le terme d'adoption pour parrainage sera encore utilisé pendant tout l'entre-deux-guerres.

4 Archives d'État de Genève (AEG), fonds de l'UISE/UIPE, 92.3.21, premier livre des parrainages, 1921.

5 Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), fonds Gabrielle Duchêne, F delta, rés. 245/2, tract recto-verso présentant l'opération.

6 Historique de Plan sur le site Internet de l'organisation : <http://plan-international.org>. Christian Children's Fund est devenu ChildFund International, site Internet : <http://www.childfund.org>

ampleur considérable dans les décennies suivantes en travaillant dans de nombreux pays (20 en 1970, 40 en 1980, 80 en 1990) et en parrainant de plus en plus d'enfants (30 000 en 1970, 200 000 en 1980, près d'un million en 1990)⁷. World Vision International et Plan International - qui s'est également beaucoup développée (près de deux millions d'enfants parrainés en 1990) - ont créé des antennes françaises, un demi-siècle après leur création respective (Plan France en 1993 et Vision du Monde en 2002), mais en France le parrainage est plus ancien.

À partir de 1947, le Centre Français de Protection de l'Enfance (CFPE) organisa le parrainage individualisé par des donateurs étrangers (Américains, Néo-Zélandais, Suisses, etc.) d'enfants français démunis dont le père était mort à la guerre. À partir des années 1950 des parrains français prirent le relais et le CFPE développa le parrainage d'enfants étrangers éprouvés (grecs, algériens, marocains après des tremblements de terre, hongrois après les événements de 1956, sud-coréens lépreux...) et du Tiers-monde (Madagascar, Inde, Pérou...)⁸.

Les enfants des pays du Sud-Est asiatique (ex-Indochine française), touchés par des guerres successives suscitent des mobilisations. Les associations Enfants du Mékong (1958), Partage (1973), Les Amis des Enfants du Vietnam (puis du Monde) ont été fondées ainsi, le parrainage étant pour elles une forme d'action parmi d'autres⁹. Des associations plus récentes ont été créées dans les années 1980 et 1990 afin de soutenir une cause bien particulière : la scolarisation des filles en Chine, les enfants tibétains en exil, les enfants palestiniens, les enfants chrétiens du Liban¹⁰. Le parrainage d'enfants étrangers orphelins du SIDA ou d'enfants séropositifs ou malades du SIDA s'est développé surtout dans les années 2000.

Le développement de Plan illustre bien les adaptations des organisations aux différents contextes et aux besoins. Après 1945, Plan développe des programmes en faveur des enfants européens (Grèce, Allemagne, France, Tchécoslovaquie, Belgique...). Quand les économies et les sociétés européennes commencent à se redresser et à mieux prendre en charge leurs enfants nécessiteux, Plan réoriente ses actions vers les pays du Tiers-monde. Un nouveau nom reflète cette évolution : Foster Parents Plan International, Inc.

La découverte de l'extrême pauvreté de certains pays a poussé des particuliers à s'engager et à créer des associations de soutien au développement (en Haïti, à Madagascar, en Éthiopie, etc.). Sur quels critères et sur quelles références se fait cette mobilisation ? Et pourquoi le choix de « passer » par les enfants ? La même interrogation est valable pour les associations qui voient dans le parrainage d'enfants un moyen de venir en aide à des minorités, notamment aux Tibétains restés en Chine ou exilés en Inde et au Népal. La pratique des parrainages suscite des débats, elle est même dénoncée par certains comme une mauvaise manière de venir en aide aux enfants¹¹.

II – Qui parraine et pourquoi ?

7 Chiffres WVI sur le site Internet de l'organisation : <http://www.wvi.org>

8 Archives du CFPE, rapports moraux d'activités annuels consultés au siège de l'association le 23 octobre 2012 ; Dominique Fablet, « Évolution des pratiques de parrainage au sein du CFPE (1947-1994) » in CFPE, *Le parrainage d'enfants en Ile-de-France par le CFPE*, 1995, pp.2-42.

9 Yves Denéchère, « Les rapatriements en France des enfants eurasiens de l'ex-Indochine. Pratiques, débats, mémoires, *Revue d'Histoire de l'Enfance Irrégulière*, n°14, 12/2012, pp.123-139.

10 *Le parrainage international. Rapport sur des organismes bénéficiant de dons*, Cour des Comptes, Paris, La documentation française, mars 2012, 158 p., pp.17-18.

Une première série de questions porte sur le profil des personnes qui parrainent et d'abord - malgré le masculin le plus souvent employé - s'il agit majoritairement d'hommes ou de femmes ? En effet, l'espace de la cause des enfants apparaît peuplé d'acteurs divers, privés et publics, professionnels ou philanthropiques, marqués par une distinction de genre qui fait une place importante aux femmes, garantes d'un ordre domestique étendu à l'échelle du monde. Cependant, au lendemain de la Grande Guerre, le terme masculin de « parrains » est de loin le plus souvent employé pour désigner les donateurs qui sont majoritairement des donatrices. Mais le temps passant - et peut-être le souvenir des « marraines de guerre » susceptible de créer des confusions s'estompant... - les termes féminins de « marraines » et plus rarement de « marrainage » et « marrainés » se rencontrent dans les décennies suivantes, mais l'usage du trinôme parrainage/parrains/parrainés demeure massif.

La sociologie des parrains doit également être interrogée : couples ou familles, urbains ou ruraux, jeunes ou vieux, actifs ou retraités, quelles catégories socioprofessionnelles ? Etc. Les sources nous en apprennent beaucoup : en 1948, le CFPE constate : « Le parrainage qui fait appel à l'imagination et à la solidarité internationale ne correspond guère à la mentalité paysanne ». Et d'expliquer qu'en Limousin, « pendant la guerre nous avons fait beaucoup de collectes parmi les paysans, toujours sous formes de dons en nature. Il est bien rare qu'un paysan donne de l'argent »¹².

Ce qui renvoie entre autres à la dimension financière du parrainage : que représente un parrainage sur un budget personnel ou familial ? L'UISE demande 25 francs par mois dans les années 1920, 50 dans les années 1930 ; le salaire ouvrier moyen oscille entre 7 000 et 8 000 francs par an entre 1926 et 1938. Le CFPE demande 40 francs par mois pour un enfant africain en 1971 quand le salaire ouvrier moyen annuel est de 13 800 francs.

La question de l'engagement à l'époque des « sociétés d'individus » est également à interroger. Jacques Ion identifie un passage de « l'individu anonyme » issu des Lumières à « l'individu singulier » de la modernité dont l'engagement est intimement lié à un exercice de réflexivité dans des mondes pluriels. Dans les différentes formes d'engagement, il oppose un « engagement post-it » et « affranchi », c'est-à-dire court et sans affiliation à un groupe d'appartenance, à un « engagement timbre » et « affilié » c'est-à-dire sur un temps long et inscrit dans une appartenance à un groupe et à son référent idéologique et politique. Cette conception construite pour l'engagement politique peut aider à comprendre l'engagement humanitaire qui lui aussi a subi des évolutions en regard avec les bouleversements sociaux¹³. Le parrainage transnational apparaît devoir émerger dans la seconde catégorie, aussi bien en raison de sa durée que de ses motivations politiques, religieuses, idéologiques.

Une autre question fondamentale porte donc sur l'identification des causes pour lesquelles les parrains s'engagent face une offre très variée. Quels sont leurs critères de choix ? Dans quelle mesure le parrainage est-il l'action finale recherchée (aider un enfant) ou seulement un moyen de s'engager pour une cause plus générale, ou les deux à la fois ? Il est clair que les parrainages d'enfants de la Ruhr en 1923-1924 sont motivés par une prise de position contre l'occupation française, voire un geste de réparation. Dix cheminots se cotisent pour parrainer un enfant et ainsi « bien marquer notre désir de paix et notre volonté de lutter contre cette épouvantable chose qu'est la guerre » ; Une Française s'engage « pour essayer de nous faire pardonner les souffrances que nous avons causées »¹⁴.

Les motivations des parrainages d'enfants orphelins du SIDA ou d'enfants tibétains sont très différentes de celles des parrainages de nutrition des enfants au Sahel ou d'éducation des filles en

11 Peter Stalker (ed.), *Please do not Sponsor this Child. There are better Ways to Help*, dossier dans *New Internationalist*, n°111, mai 1982.

12 AEG, UISE/UIPE, 92.18.19, lettre du CFPE à l'UIPE, 2 novembre 1948.

13 Jacques Ion, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 2012.

14 BDIC, fonds Gabrielle Duchêne, F delta, rés. 245/2, lettres de parrains à la LIFPL (janvier 1924).

Chine. Si la motivation humanitaire semble la plus répandue tout au long du XX^e siècle, les motivations d'ordre religieux (enfants chrétiens du Liban) et politique (enfants palestiniens) sont bien présentes. Pour l'AFPS, « Le parrainage n'a jamais été un acte de charité. C'est un acte concret humanitaire de soutien politique au peuple palestinien ». Les parrains ont été dans les années 1970 et 1980 essentiellement des militants d'extrême gauche et des catholiques engagés ; des moines italiens ont parrainé trois enfants pendant de nombreuses années. M. et Mme Sochon, qui ont commencé à parrainer dès 1977, indiquaient alors : « notre engagement consiste moins à nous lier à un enfant en particulier qu'à apporter notre soutien à l'instruction d'un enfant palestinien ». En 2005, ils précisent : « À travers l'enfant orphelin de son père et de sa terre, c'était la Palestine à venir que nous soutenions ». Depuis les mouvements d'Intifada, des personnes d'origine arabe ont rejoint l'association et les parrainages¹⁵.

III – Lien rêvé versus réalité des relations

Parrainer un enfant étranger est un acte humanitaire singulier qui s'étend dans le temps, souvent sur plusieurs années, parfois du plus jeune âge d'un enfant jusqu'à ce qu'il devienne adulte. La construction du lien est une problématique qui interroge la nature même des relations et les effets produits. Que les parrainages soient nominatifs (un enfant dont le parrain connaît le nom et des informations précises sur ses conditions de vie) ou collectifs (un établissement, un village, une communauté), les associations ont le plus souvent encouragé les liens entre les donateurs et les enfants parrainés. Elles ont compris que cette individuation est un bon moyen d'entretenir l'intérêt des parrains, aussi communiquent-elles fortement sur la fabrique et les modalités de la relation entre parrains et parrainés. Les correspondances entre parrains et enfants parrainés constituent une source primaire essentielle pour essayer de cerner la nature des liens établis. Mais la dispersion des sources est une grande difficulté pour le chercheur.

À chaque parrain qui s'engage pour aider un enfant de la Ruhr en 1923-1924, la LIFPL promet : « Son nom, son adresse, vous seront envoyés par son instituteur. Vous pourrez lui écrire, faire pour lui des paquets de vêtements et de livres ». Mais les communications ne sont pas aisées et beaucoup de parrains se plaignent de lettres qui reviennent sans avoir trouvé leur destinataire, où de ne pas recevoir de nouvelles de leurs protégés¹⁶. Le corpus de lettres échangées entre Casey Miller (1920-1997) et plusieurs enfants qu'elle a parrainés à partir de 1942 est exceptionnel. De 1949 à 1984, cette écrivaine pionnière du langage non-sexiste parraine et correspond, via Plan, avec plusieurs enfants victimes de guerre : Nadine Dupied (France), Park Soon Ok (Corée du Sud), Ma Mei Ying (Hong Kong), et Edith Mosquera (Colombie). Photographies et histoires personnelles des enfants accompagnent certaines lettres. Nadine Dupied poursuit sa correspondance avec Casey Miller bien après la fin du parrainage. Ce cas montre qu'une relation régulière et sur le long terme peut se nouer entre le donateur et le bénéficiaire. Néanmoins des exemples de relations suivies se rencontrent surtout après 1945. Une marraine française du CFPE dans les années 1960 écrit : « ma filleule est très heureuse avec son mari et sa petite fille ; Elle m'écrit toujours régulièrement me faisant participer à sa vie par les courriers, les photos, etc. »¹⁷

Forme de don humanitaire, le parrainage n'échappe pas à la question de l'échange, de la contrepartie que Marcel Mauss résumait dans la formule « Do ut des » : « je te donne pour que tu donnes ». Mais en même temps, le parrainage peut être vu comme don à l'orientation un peu différente comme « une prestation effectuée sans garantie de retour en vue de nourrir le lien social ». En 1969, après le rappel d'une phrase de Saint-Exupéry : « l'amour véritable est un réseau de liens qui

15 Association France-Palestine Solidarité, Archives de l'association, lettres de M. et Mme Sochon. Entretien avec Mme N., 25 février 2013 (Paris)

16 BDIC, fonds Gabrielle Duchêne, F delta, rés. 245/2, tract de la LIFPL présentant l'opération, recto-verso ; Lettres de parrains envoyés à la LIFPL (hiver 1924).

17 CFPE, rapport moral d'activités, 1969, p. 2.

fait devenir », le CFPE promeut le parrainage comme « une forme d'aide personnelle où le secours offert s'accompagne d'une lente maturation d'une affection réciproque entre ceux qui donnent avec amour et simplicité et ceux qui reçoivent avec la joie de se sentir choisis et encouragés ». En 1971, une marraine, après avoir correspondu avec un filleul pendant quatre ans, écrit : « Au départ il faut tout espérer mais ne rien attendre, les joies n'en sont que plus grandes ». C'est ce désintéressement initial, récompensé par un lien personnel - mais pas toujours -, que les associations veulent faire prévaloir auprès des parrains : « il faut savoir donner à fonds perdus [le parrain] n'aura aucun droit sur lui ni aucun pouvoir de décision en ce qui regarde son avenir ». Dans la très grande majorité des cas, les parrains doivent se contenter d'une correspondance minimale, juste pour entretenir le lien. En 1971, les responsables du CFPE signalent que les enfants d'Afrique, « dans leurs lettres aux dessins vivement colorés, envoient à leurs parrains, avec leurs messages malhabiles d'affection, un peu de soleil de leur pays »¹⁸. Ce qui ne laisse pas envisager une relation très personnalisée. Un parrain de Partage (créée en 1975) a ainsi écrit en 2008 : « Nous avons fait le choix de parrainer un enfant dans le but de partager avec lui à distance un peu de sa vie et de faire partager ceci avec nos enfants (...). Cependant, les échanges ont été fort peu nombreux voire inexistantes et aucune relation particulière ne s'est créée »¹⁹.

Une responsable des parrainages à l'Association France-Palestine Solidarité explique que les 500 enfants palestiniens parrainés ne savent pas quoi écrire, ni comment parler d'eux. Lorsque des lettres arrivent elles sont le plus souvent sans réel contenu : des remerciements, une bénédiction et une formule de politesse écrits en arabe ou en anglais, ce qui ne facilite pas la lecture des parrains français. Sans doute y a-t-il une véritable étude à mener sur les dessins qui accompagnent parfois ces courriers peu personnels. Le téléphone n'a jamais été un moyen de communication adapté avec la Palestine, mais Internet a changé la relation, notamment avec les intermédiaires des parrainages sur place qui s'occupent de distribuer l'aide sur place et accompagnent les enfants, guident leur main dans la rédaction des courriers...²⁰.

Outre les correspondances, dessins et autres photographies, les visites des parrains sur place constituent la forme de relations la plus directe avec les enfants. Régulièrement, l'AFPS organise des voyages en Cisjordanie, où les parrains sont toujours très bien reçus et peuvent rencontrer leurs filleuls. C'est souvent l'occasion d'une véritable prise de conscience. Après avoir vu son filleul palestinien réfugié au Liban, un parrain raconte : « la rencontre avec lui, sa petite sœur et sa famille fut riche en émotion, à la fois dans le plaisir de les voir... et dans la réalité que je rencontrais »²¹. La Cour des comptes estime que chaque année, toutes associations confondues, ce sont probablement plus de mille parrains de France qui rendent visite à leurs filleuls, à leurs frais. Ces rencontres sur place, que les associations de parrainage ne refusent pas mais cherchent à encadrer, peuvent poser de véritables problèmes éthiques : de telles visites doivent se faire dans le respect de l'enfant et de son cadre de vie, ne pas mettre l'enfant en danger²².

18 CFPE, rapport d'activités, 1969, p.2, 1971, p.6 et 13.

19 Lettre citée dans *Le parrainage international. Rapport sur des organismes bénéficiant de dons*, op. cit. p.41.

20 Association France-Palestine Solidarité, archives de l'association et entretien avec Mme N., février 2013.

21 Association France-Palestine Solidarité, *La lettre des parrainages*, n°6 (janvier 2013), lettre de Julien.

22 *Le parrainage international. Rapport sur des organismes bénéficiant de dons*, op. cit. p.39.

La construction du lien nécessite d'interroger aussi le moment de la rupture. La fin d'un parrainage peut être le fait du parrain, le plus souvent des raisons financières ou en raison du choix d'une autre action. Mais le plus souvent, c'est l'avancée en âge de l'enfant parrainé qui le fait sortir du programme qui dans presque tous les cas, n'a pas vocation à dépasser l'adolescence. Ainsi, pour les organismes bien importants, les flux annuels peuvent concerner entre 10 et 20 % du stock²³. L'UISE demandait systématiquement aux parrains s'ils souhaitaient la « substitution », c'est-à-dire le remplacement de l'enfant sortant du programme par un autre y entrant. Pour Partage, « la fin du parrainage entraîne la fin de la relation. C'est le côté à la fois ingrat mais généreux du parrainage nominatif qui conduit le parrain à se retirer après avoir accompagné, un bout de chemin, un enfant et sa famille »²⁴.

Conclusion

La philosophie des parrainages est de promouvoir le développement des enfants dans leur milieu. Pour certaines associations, il s'agit d'aider nominativement un enfant, sélectionné en fonction de sa situation personnelle ou familiale, parfois de ses mérites scolaires ; pour d'autres, qui refusent de privilégier un enfant plus qu'un autre, il s'agit de soutenir tout un établissement, toute une communauté. Dans ce cas, l'enfant est seulement un ambassadeur de la communauté auprès du/des parrain/s. D'une manière générale, les associations qui ont pratiqué le parrainage tout au long du siècle ont très souvent présenté l'aide apportée à un enfant comme une aide apportée plus largement à sa famille (parrainage de développement), voire à son peuple (enfants palestiniens, enfants tibétains). Il semble donc vain d'essayer de déterminer ce qui relève de l'aide individuelle et de l'aide collective.

Au cours du XX^e siècle, des millions de parrains ont apporté de l'aide à des millions d'enfants. Ainsi, par-delà les frontières, se sont créés des liens interpersonnels dont la typologie et la gamme sont très larges. La demande des parrains de relations épistolaires suivies est une constante quels que soient les époques et les types de parrainages. Elle est sûrement motivée en partie par la volonté de vérifier si l'aide arrive effectivement jusqu'à l'enfant désigné. Des motivations plus profondes s'expriment également sur le désir de construire et d'entretenir des liens durables entre des sociétés et des cultures différentes. Les archives et les témoignages indiquent que bien souvent le résultat est assez décevant.

23 Par exemple en 1976, le CFPE stoppe 322 parrainages (sur plus de 3 500) et en institue 498 nouveaux, rapport d'activités, 1976, p.2

24 Cité dans *Le parrainage international. Rapport sur des organismes bénéficiant de dons*, op. cit. p.41.